



# JE SOUTIENS LE COURS CHARLIER !

Merci de compléter le formulaire au verso et de le renvoyer à : Association de gestion du Cours Charlier - 91 bis, boulevard de la Fraternité - 44100 Nantes (ou enveloppe pré-affranchie)

Coût moyen annuel d'une scolarité : 3 500 € (60 % financés par les familles et 40 % par les dons)

**Je choisis pour vous aider** (cocher la case) :

- Don déductible de l'Impôt sur le Revenu (IR)**  
66 % du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. **Un don de 100 € ne vous coûte réellement que 34 €.**
- Don déductible de l'Impôt sur les Sociétés (IS)**  
60 % du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 0,5 % de votre chiffre d'affaires.
- Un don déductible de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)** est également possible.  
Pour cela, vous pouvez nous contacter en renvoyant ce bulletin, ou par email à l'adresse suivante : [courscharlier44@gmail.com](mailto:courscharlier44@gmail.com)  
Ce don permet de bénéficier d'une réduction d'IFI à hauteur de 75 %. **Il peut être effectué jusqu'à la date limite de la déclaration.**

Je confie une intention de prière aux élèves du Cours Charlier

Nom, Prénom .....

Adresse .....

Email ..... Téléphone .....

 Je parraine un élève :     un jour 20 €     une semaine 100 €     un mois 350 €     montant libre ..... € Je choisis de vous aider dans la durée par un prélèvement mensuel de :  
 5 €     10 €     15 €     montant libre ..... €

Je remplis le mandat de prélèvement ci-dessous, qui prendra fin sur simple demande et je joins un RIB

**Mandat de Prélèvement SEPA**

Type de prélèvement

Ponctuel       Récurrent 

Organisme créancier : Association de gestion du Cours Charlier

91 bis, boulevard de la Fraternité - 44100 Nantes - ICS : FR25ZZZ463608

RUM (à remplir par l'association de gestion du Cours Charlier) [.....]

Fait à .....

Le .....

Signature

IBAN [.....]

BIC [.....]

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Association de gestion du Cours Charlier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Association de gestion du Cours Charlier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.